# Politique de la jeunesse: programme Jeunesse en action pour 2007-2013

2004/0152(COD) - 14/11/2005

Le Conseil a dégagé un accord politique partiel sur une décision établissant le programme Jeunesse en action 2007, qui vise à accorder une aide financière au secteur européen de la jeunesse pour la période 2007-2013. Ce programme fait suite au programme "Jeunesse" actuel et a pour objectif de continuer à offrir aux jeunes des 31 pays participants la possibilité de participer à des échanges (35 000 projets d'ici 2013) et à des activités de volontariat (10.000 volontaires par an), ainsi qu'à des projets avec des pays tiers.

En ce qui concerne les deux questions encore en suspens, il a été décidé de soutenir le texte de la Commission et par conséquent:

- de ne pas appliquer la procédure de gestion à la sélection des projets; et

- de ne pas autoriser un ministère à agir en tant qu'agence nationale.

Cet accord est "partiel", car il ne porte pas sur les aspects budgétaires, qui en ont été exclus dans l'attente du résultat des travaux sur le futur cadre financier communautaire (perspectives financières 2007-2013). Cette question devra donc être inscrite une nouvelle fois à l'ordre du jour d'une future session du Conseil "Éducation, jeunesse et culture" afin d'arrêter le budget et de convenir d'une répartition définitive.